

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à 453/2010 et 1272/2008

(Toutes les références aux règlements et directives communautaires sont abrégées avec le terme numérique seulement)

Date de compilation 2015-06-01

Date de mise à jour 2015-02-02

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

Ultragas

Nr.d'article du producteur

2202, 60g, 110ml - 2205, 210g, 300ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Propulseurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité entreprise

Sievert AB

Box 1366

SE-17126 SOLNA

Suède

+46 8-629 22 00

info@sievert.se

Téléphone

E-poste

1.4. Numéro d'appel d'urgence

En cas d'urgence contactez les informations toxicologiques, numéro d'urgence 112 (au sein de l'Europe) ou 911 (pour les USA et le Canada). Pour les autres pays, utilisez le numéro d'urgence intégré dans votre téléphone cellulaire

Pour plus d'informations non-urgentes concernant les poisons, voir http://www.who.int/gho/phe/chemical_safety/poisons_centres/en/

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conforme à 1272/2008

Gaz extrêmement inflammable (Catégorie 1)

Gaz liquéfié

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage de l'application des règles dans 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mentions d'avertissement Danger

Mentions de danger

H220

Gaz extrêmement inflammable

H280

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Mentions de mise en garde

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P377

Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger

P381

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger

P410+P403

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

2.3. Autres dangers

Non applicable.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est constitué d'un mélange de gaz liquéfiés.

3.2. Mélanges

Notez que le tableau indique les dangers connus pour la forme pure des ingrédients. Ces risques sont réduits ou éliminés lorsqu'ils sont mélangés ou dilués, cf Article 16d.

Composant	La classification	Concentration
BUTANE < 0,1% BUTADIÈNE		
CAS nr 106-97-8 N° CE 203-448-7 Index n° 601-004-00-0	Flam Gas 1, Press Gas <i>P</i> ; H220, H280	55 - 60%
PROPÈNE		
CAS nr 115-07-1 N° CE 204-062-1 Index n° 601-011-00-9	Flam Gas 1, Press Gas <i>P</i> ; H220, H280	25 - 30%
PROPANE		
CAS nr 74-98-6 N° CE 200-827-9 Index n° 601-003-00-5	Flam Gas 1, Press Gas <i>P</i> ; H220, H280	10 - 15%

Les explications de la classification et de l'étiquetage des ingrédients sont données dans la section 16e. Les abréviations officielles sont écrites en caractères normaux. Les spécifications et/ou compléments utilisés dans le calcul des risques du mélange sont indiqués en italique, voir section 16b

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

secours Général

N'essayez jamais de donner à une personne inconsciente du liquide ou autre, via bouche.

À la moindre suspicion de symptômes persistants, contactez le médecin.

En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

En respirant

Laissez le blessé se reposer dans un lieu chaud à l'air frais; Si les symptômes restent contactez le médecin.

En contact avec les yeux

Rincer les yeux pendant plusieurs minutes avec de l'eau tiède. Si l'irritation persiste, appeler un médecin / ophtalmologue.

En contact avec la peau

Enlevez les vêtements contaminés.

Chauffez les divers parties de corps affectés si le gel est présent.

Consulter un médecin en cas de gelures importantes.

En cas de consommation

Consulter un médecin si les symptômes persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction recommandés

S'éteint avec une poudre ou avec un koldioxyde.

Agents d'extinction non recommandés

Le produit ne doit pas être éteint avec de l'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé (monoxyde de carbone et dioxyde de carbone) peuvent se propager.

Emets des vapeurs inflammables qui peuvent provoquer des mélanges explosifs au contact de l'air.

En cas d'incendie peut se développer une grande pression qui peut conduire à l'explosion du paquet.

Gas inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

L'extinction doit se faire de la distance à cause du risque d'explosion.

En cas d'incendie utilisez un masque contenant de l'air pur.

Si la cartouche de gaz ne peut pas être enlevée, la refroidir avec de l'eau aussi longtemps que le feu est actif et ensuite au moins 10 minutes.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utilisez l'équipement de sécurité recommandé, voir la section 8.

Veiller à une bonne ventilation.

N'inspirez pas le gaz.

Observez le risque d'allumage et d'explosion.

Fermez l'équipement avec une flamme ouverte, feu ou une autre source chaude.

Interrompez le courant avec l'interrupteur en dehors de la chambre où l'émission de gaz a eu lieu. N'utilisez pas l'interrupteur local.

Observez le risque d'étincelles à cause de l'électricité statique. Ne vous déshabillez dans la chambre où a eu lieu la perte.

Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols et les fosses ou tout autre endroit où l'accumulation de gaz pourrait être dangereuse.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez le rejet sur la terre, dans l'eau et dans l'air.

Évitez le rejet dans la canalisation.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Évacuez la zone et ventilez le gaz.

Lors de déversements importants : Arrêter la fuite si possible. Tenir le public à distance. Contactez les services de secours.

N'essayez pas d'assainir tout seuls si vous n'avez pas la juste formation pour assainir ce produit.

Tenez compte du risque d'une réaction violente.

6.4. Référence à d'autres sections

Non applicable

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Contrôlez toujours les tuyaux et les fermetures quant aux fuites de gaz.

Ne pas respirer le produit et éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Observez aussi les informations concernant le contrôle d'exposition/ la protection du personnel et la manipulation des déchets (La fiche de données de sécurité, Section 8 et 13).

Le produit doit être conservé pour éviter les risques sur la santé et l'environnement. Évitez le contact avec les humains et les animaux et ne libérez pas le produit dans un milieu sensible.

Tenez ce produit loin des denrées alimentaires et loin des enfants et des animaux domestiques.

Ne pas manger, boire ou fumer dans des locaux où ce produit est déposé.

Travaillez pour prévenir les pertes. Si les pertes surgissent, remédier tout de suite selon les instructions section 6 de cette fiche de Données de sécurité.

Des flammes nues, objets chauds, étincelles ou autres sources d'ignition ne doivent pas se produire dans la pièce où ce produit est manipulé.

Le produit peut se charger électrostatiquement. Connecter toujours les containers à la terre lors du transfert des éléments d'un container à un autre. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

Se laver les mains après avoir manipulé le produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas stocker à température supérieure à la température ambiante normale ou en plein soleil.

Doit être manipulé dans un local bien ventilé.

Conservez-le dans un espace bien ventilé.

Un plan d'évacuation existe et les sorties d'évacuation ne doivent pas être bloquées.

Une douche d'urgence et le rinçage des yeux doivent se faire sur le lieu du travail.

Conservation dans l'emballage original.

7.3. Utilisations finales particulières

Non applicable.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales, France

BUTANE < 0.1% BUTADIENE

La valeur limite d'exposition 800 ppm / 1900 mg/m³

Autres ingrédients (voir section 3) font défaut de la valeur limite hygiénique.

8.2. Contrôles de l'exposition

Pour la prévention des risques au travail, il est nécessaire de prendre en considération les dangers physiques (voir chapitres 2 et 10) avec ce produit selon la directive européenne 89/391 et 98/24 ainsi que la législation nationale de protection des travailleurs.

Les gants de protection ne sont normalement pas nécessaires du fait des propriétés de ce produit, mais ils peuvent être portés pour d'autres raisons : à cause par exemple des risques mécaniques, des risques de brûlures ou des risques microbiologiques.

Une masque de respiration peut être nécessaire.

Limitation d'exposition à l'environnement voir section 12.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect	Forme: Gaz liquéfié Couleur: incolore
b) odeur	Caractéristique
c) Seuil olfactif	Non applicable
d) pH	Non applicable
e) Point de fusion/point de congélation	-180 °C
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-44 °C À pression normale (101325 Pa)
g) Point d'éclair	-107 °C
h) Taux d'évaporation	Non applicable
i) Inflammabilité (solide, gaz)	Gaz extrêmement inflammable
j) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosion 1.5% Limite supérieure d'explosion 10.9%
k) Pression de vapeur	450 kPa (15 °C)
l) Densité de vapeur	Non applicable
m) Densité relative	0,55 kg/L
n) Solubilité	Solubilité dans l'eau: Partiellement soluble
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
p) Température d'auto-inflammabilité	365 °C
q) Température de décomposition	Non applicable
r) Viscosité	Non applicable
s) Propriétés explosives	Non applicable
t) Propriétés comburantes	Non applicable

9.2. Autres informations

Information non disponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Le produit ne contient aucune substance qui peut provoquer des réactions dangereuses lors d'une manipulation et des conditions d'utilisation normales.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut dégager des vapeurs volatiles inflammables. Éviter toute manipulation à proximité de sources de chaleur et d'ignition.

Les gaz forment des mélanges explosifs avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les étincelles et les flammes.

10.5. Matières incompatibles

Éviter tout contact avec des agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le monoxyde de carbone (CO), le dioxyde de carbone (CO₂) et les substances nocives et irritantes.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité générale ou non spécifié

Le risque principal de ce produit est son inflammabilité.

Effets aigus

Pas classifié comme substance fortement toxique.

Dangers pour la santé

Le produit n'est pas classifié comme toxique pour la santé.

Effets sur le jugement et autres effets psychiques

Aux grandes concentrations il y a un effet narcotique et anesthésique.

Effets sur la microflore humaine

Les effets sur la microflore des humains n'ont pas été prouvés ou sont négligeables.

propriétés toxicologiques pertinentes

BUTANE < 0,1% BUTADIÈNE

LC50 Rat (Inhalation) 4h = 658 mg/L inhalation

PROPANE

LC50 Rat (Inhalation) 4h = 658 mg/L inhalation

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

PROPANE

LC50 Daphnie (Daphnia magna) 48h = 16,3 mg/L

LC50 Poisson 96h = 16,1 mg/L

IC50 Algues 72h = 11,3 mg/L

Évitez toutes émissions dans l'air.

12.2. Persistance et dégradabilité

Données sur la persistance et la dégradabilité non disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Données sur la bioaccumulation non disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Données sur la mobilité dans la nature non disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun rapport de sécurité chimique n'a été réalisé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune indication

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Manipulation des déchets pour le produit

Prenez en considération aussi les règles locales concernant la manipulation des déchets.

Boîte pressurisée; Le récipient ne doit pas être réchauffé ou considéré comme déchet conventionnel.

Le produit et son emballage doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Cf. aussi les réglementations nationales sur les déchets.

Conseils spéciaux pour la manipulation des déchets

16 05 04.

Récupération/recyclage du produit

Ce produit normalment n'est pas recyclé.

Transport des déchets

Aucune indication

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit n'est censé être transporté que par route ou par chemin de fer et seules les réglementation du transport ADR / RID s'appliquent.

14.1. Numéro ONU

2037

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

RÉCIPIENTS DE FAIBLE CAPACITÉ CONTENANT DU GAZ

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe

2: Gaz

Code de classification

5F:

Risque subsidiaire (IMDG)

Étiquettes



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Restrictions de tunnel

Catégorie de tunnel: D.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

14.8 Autres informations de transport

Catégorie de transport: 2; Quantité totale maximale par unité de transport 333 kg ou litres.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Non applicable.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport de sûreté des produits chimiques conforme à 1907/2006 Annexe I n'est pas demandé pour ce produit.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

16a. Notamment dans le cas d'une fiche révisée de données de sécurité, où des modifications ont été apportées à la version précédente de la fiche

Révision de ce document

Versions antérieures

2015-02-02 La révision de ce document a été, si ça n'a pas été mentionnée, provoquée par les changements de ces règlements

16b. Notamment dans la signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Les textes complets pour la classe de danger et le code de catégorie sont mentionnés dans l'article 3

Flam Gas 1 Gaz extrêmement inflammable (Catégorie 1)

Press Gas P Gaz comprimé

No tox haz Non classifié comme toxique

La définition complète des risques est mentionnée dans l'article 2

Flam Gas 1

Gaz qui à 20 °C et à pression normale 101,3 kPa a) sont inflammables dans un mélange avec l'air à une concentration de 13 % vol

ou moins, ou b) ont une plage d'inflammabilité avec l'air d'au moins 12 points de pourcentage indépendamment de la limite inférieure d'inflammabilité.

Liq Press gas

Gaz liquéfié. Gaz qui, lorsqu'il est emballé sous pression, est partiellement liquide aux températures supérieures à -50 ° C, sans précision de la température critique

Explication des abréviations de l'article 14

ADR Accord européen pour le transport routier international des marchandises dangereuses.

RID Règlements concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

Code de restriction tunnel : D Passage interdit dans les tunnels de catégories D et E.

Catégorie de transport: 2; Quantité totale maximale par unité de transport 333 kg ou litres.

16c. Notamment dans les principales références bibliographiques et sources de données

Sources des données

Les données primaires pour le calcul des risques a été de préférence extrait de la liste de classification européenne officielle, 1272/2008 Annexe I, mise à jour 2015-06-01.

Lorsque de telles données faisaient défaut, une documentation de seconde main sur laquelle cette classification officielle est basée a été utilisée, par exemple, IUCLID (International Uniform Chemical Information Database). En troisième main, l'information provenant de fournisseurs chimiques de réputation internationale a été utilisée, et en quatrième main d'autres informations disponibles, par exemple les fiches de données de sécurité provenant d'autres fournisseurs ou des informations provenant d'associations à but non lucratif, la fiabilité de la source ayant été jugée par un expert. Si, malgré cela, aucune information fiable n'a été trouvée, les risques sont évalués en fonction de l'opinion d'experts sur la base des propriétés connues de substances similaires et conformément aux principes de 1907/2006 et 1272/2008.

Les textes complets des règlements sont mentionnés dans la présente fiche de données de sécurité

- 453/2010 RÈGLEMENT (UE) N o 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- 1272/2008 RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006
- 89/391 DIRECTIVE DU CONSEIL du 12 juin 1989 concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail
- 98/24 DIRECTIVE 98/24/CE DU CONSEIL du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE)
- 1907/2006 RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission Annexe I

16d. Notamment dans les méthodes utilisées afin d'évaluer les données visées 1272/2008 Article 9 pour les besoins de la classification

Le calcul des risques de ce mélange a été réalisé sous forme d'évaluation par l'application d'une détermination par valeur probante confiée au jugement d'un expert, conformément à 1272/2008 Annexe I, en tenant compte de toutes les informations disponibles ayant une incidence sur la détermination des dangers présentés par le mélange, et conformément à 1907/2006 Annexe XI.

16e. Liste des mentions de danger et/ou conseils de prudence pertinents

Texte complet pour l'indication des risques, mentionné dans la section 3

H220 Gaz extrêmement inflammable

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

16f. Destinée aux travailleurs et visant à garantir la protection de la santé humaine et de l'environnement

Avertissement pour une utilisation incorrecte

Ce produit peut provoquer de graves lésions s'il n'est pas correctement utilisé. Lisez attentivement l'information dans la fiche de données de sécurité et autres informations concernant les risques. En cas d'utilisation professionnelle le patron est responsable que l'équipe soit consciente des risques.

Autres informations pertinentes

Informations sur ce document

Cette fiche de données de sécurité a été rédigée par le programme KemRisk®, KemRisk Sweden AB, Teknikringen 10, SE-583 30 Linköping, Suède.